



LE C N TACT



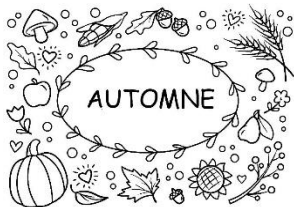
Volume 41 - Numéro 2

Site internet : www.spsern.lacsq.org

Novembre 2021

Dans ce numéro :

| | |
|-----------------------|---|
| Doux novembre | 1 |
| Saviez-vous | 1 |
| Victoire FPSS | 2 |
| Montants forfaitaires | 2 |
| 5 liens | 2 |
| CNESST | 2 |
| Fonds FTQ | 2 |



L'exécutif du SPSERN :

Brigitte Beaudry
Présidente

Stéphanie Tremblay
Vice-présidente à la
trésorerie et au
secrétariat

Sylvie Bacon,
Vice-présidente
CNESST

Sylvie Levert
Vice-présidente aux
relations du travail et
communication

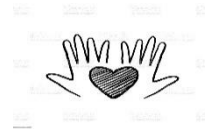


Doux novembre

Un exécutif sensible à votre santé globale

Avec novembre qui arrive, la luminosité s'estompe et la fameuse froideur s'installe. C'est une période où vous devez être à l'affût de votre petite voix intérieure qui vous rappelle « **Fais attention à toi !** ».

L'exécutif tient à vous et nous vous invitons à consulter le lien <https://cssrdn.lifespeak.com> (qui vous a été présenté dans l'Informateur du CSSDRN, édition d'octobre) un bel outil de bienveillance à partager.



Saviez-vous ?



Plusieurs inscriptions de délégués manquantes !

Plusieurs établissements n'ont pas encore confirmé qui a été nommé au titre de délégué. Rappelez-vous que c'est une très bonne façon d'échanger et d'aider vos milieux. Nous espérons vous voir en grand nombre. Si vous avez besoin d'informations, nous sommes là pour y répondre.

Appelez-nous pour vous inscrire (450-432-3883)

Dates à retenir :

Premier conseil de délégué : le mardi 16 novembre 2021 à 16 h 30

Assemblée générale le 16 novembre 2021 à 19h00



Victoire pour la FPSS-CSQ

Le 30 juin 2021, la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) et la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) ont convenu d'une entente avec le gouvernement du Québec dans le cadre de l'équité salariale de 2010, pour rehausser le rangement des techniciennes en administration, des centres de services scolaires.

Le rehaussement obtenu sera rétroactif au 31 décembre 2010 et inclura les intérêts légaux. Le président de la FPSS, Éric Pronovost, soutenu par l'ensemble des syndicats locaux, dont votre exécutif fait partie, se réjouit de ce dénouement.





Informations sur les montants forfaitaires, la rétroactivité et l'équité salariale



Pour faire suite à la négociation, vous recevrez des sommes soit : les montants forfaitaires (pour les périodes du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 et du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021). De plus, vous recevrez l'augmentation rétroactive de salaire de 2% au 1^{er} avril 2020, 2% au 1^{er} avril 2021 et 2% au 1^{er} avril 2022.

Présentement, nous ne sommes pas en mesure de vous préciser le moment exact du versement de ces sommes, mais elles seront versées dans les 30 ou 60 jours de la signature de la convention collective. Même si l'entente de principe a été acceptée, les textes doivent être soumis par le gouvernement et acceptés par notre centrale syndicale. Par la suite, la signature aura lieu et vous aurez votre rétroaction. Dès que nous aurons plus d'informations, elles vous seront transmises sur nos liens de communications (Facebook et notre page WEB).

De plus, les montants sur l'équité salariale pour les technicienne

s en service de garde, les secrétaires d'école et les techniciens en administration seront versés le 2 décembre 2021. Le CSSRDN a un article à ce sujet dans l'Informateur de novembre 2021.

Suivez et rejoignez votre syndicat sur 5 liens

Voici nos 4 liens actifs à ce jour et 1 qui est à venir où vous retrouverez toutes les informations pertinentes sur la vie syndicale locale, celles de votre fédération (FPSS) et la CSQ.

Facebook : SPSEMN aimez notre page et suivez-nous.

Page WEB au : <https://spsern.lacsq.org/>

Instagram à venir très bientôt

Courriel : d60.st.jerome@lacsq.org

Téléphone : 450-432-3883 appelez-nous, c'est un plaisir de vous jaser !



Rappel CNESST vos droits et obligations de salariés :



Votre vice-présidente à la CNESST, Sylvie Bacon, est là pour répondre à toutes vos questions sur vos droits et obligations lorsque vous êtes victime d'un accident, d'une maladie ou d'une lésion au travail.

Elle vous rappelle vos obligations :

1. **Compléter** le **registre d'accident incident** le plus rapidement ;
2. **Inform** immédiatement votre **supérieur immédiat** ;
3. **Consulter** un **médecin rapidement**, assurez-vous de lui, **mentionner** que votre blessure est **survenue sur votre lieu de travail** ;
4. **Faire parvenir toutes** les copies de tous **vos documents au** bureau du **SPSEMN**.

Fonds de solidarité 2021-2022

Cette année nous ne pouvons pas aller dans vos établissements. Cependant, les représentants des enseignants seront vos référents pour vous permettre d'adhérer aux Fonds de solidarité FTQ. Et c'est en ZOOM que vous pourrez assister à une des deux rencontres d'informations soit : le mercredi 1^{er} décembre 2021 ou 19 janvier 2022. Veuillez contacter le SERN (Syndicat des enseignants de la Rivière-du-Nord) au 450-436-1153. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant!

L'équipe du SPSEMN

Brigitte Beaudry, Stéphanie Tremblay, Sylvie Bacon et Sylvie Levert